



N° 49

Séance du 13/11/2019

Objet : Subvention de financement d'un poste de technicien de sport de nature.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38
Présents : 12
Nombre suffrages : 12

Date de convocation :
08/11/2019

Date d'affichage :
08/11/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

Et affichage du :

L'Assemblée délibérante s'est réunie le 13/11/2019 à 17h30 pour une deuxième fois, après une première convocation le 08/11/2019 sans atteindre le quorum prescrit par la loi, dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :

M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. ATTOUMANI Harouna, M. SAID Mohamed Barrabé, M. HAROUNA Zaïdani, M. ABDALLAH Saïd, M. YOUSSEFOU Soulaïmana, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, Mme BACAR Inchaty Soilihi, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, et M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Etaient absents :

Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ALI-MALLOU Assani, M. ATTOUMANI Issoufi, M. AHMED-COMBO Ali, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MAHADI Salima, M. MADI Saïd, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, Mme DOUKAINI Kamaria, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme BAMANA Anchya, , Mme SAID Moinécha, Mme AHMED Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme AHMED Aïda, Mme CHANFI Dahabia, M. ABDOU Mikidachi, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme ALI Fatima, Mme MVOULANA Chakila Laila et M. MIKIDADI Madihali.

Procuration : Mme Anchya BAMANA a donné procuration à M. Harouna ZAIDANI ;

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : M. SAID Mohamed Barrabé.

Dans le cadre de la création de l'office des sports de la 3CO, la DJSCS s'est, dès le départ positionnée pour accompagner cette structure. Lors des différentes réunions de concertation portant sur la création de l'office, David HERVE, représentant de la direction de jeunesse et sports et de cohésion sociale laissait entendre que l'accompagnement de l'Etat pouvait être de plusieurs ordres.

Ainsi, au cours d'une réunion de concertation le 2 mai 2019, il était question d'un accompagnement à la

prise en charge financière d'un poste d'éducateur sportif. Mais puisque les services de l'Etat ont décidé d'accompagner deux structures en 2019, l'intervention de cet éducateur doit faire l'objet d'une répartition. Une mi-temps sera mise au profit de l'Association Mangrove Environnement (AME) de Chirongui. L'autre mi-temps sera au bénéfice de l'office des sports de la 3CO.

Cependant, étant donné que la mission de l'éducateur auprès de AME sera consacrée essentiellement à la formation Canoë Kayak et que l'association serait prête à démarrer la formation, la répartition du temps au début serait environ de 60 % pour l'AME et 40 % pour l'office des sports, sur à peu près deux mois.

Ce laps de temps doit permettre à l'office de la 3CO d'avoir son immatriculation et de définir sa stratégie et priorité de territoire en matière du sport de nature (randonnée pédestre, VTT, Canoë Kayak...). Pour monsieur HERVE, la formation reçue par l'AME permettra à ses membres d'avoir des qualifications en CQP et d'être parfaitement autonomes. Dans ce cas la présence de l'éducateur auprès de l'AME ne sera plus nécessaire. D'où, la possibilité de l'affecter à 100 % auprès de l'office de la 3CO.

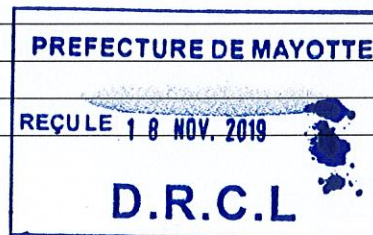
La gestion du poste :

La stratégie de l'Etat est de confier la gestion de ce poste à l'association sports loisirs (ASL). Il appartiendra à ASL de mettre à disposition de ces deux structures l'agent en fonction du temps qui sera déterminé. Les structures se déchargent ainsi de la tracasserie administrative.

Le financement du poste :

Les propositions qui ont émergé lors de la réunion du 2 mai sont les suivantes :

FINANCEMENT ANNUEL		
DJSCS		12 000 €
POLITIQUE DE LA VILLE (Cohésion sociale)		11 000 €
3CO		10 000 €
TOTAL		33 000 €



Concernant l'emploi

L'éducateur/technicien est mis à disposition par APSL à 3CO et AME sur une répartition comme suit
70% /30% lissée sur l'année

Ses missions :

- Ouverture et cartographie des sentiers de randonnées VTT et pédestre pour une mise à disposition auprès de l'OT et de l'office des sports ainsi que pour le grand public
- Accompagnement des ACM et du temps périscolaire (action durant les vacances notamment en lien avec la politique de la ville)
- Présence dans les instances décisionnaires pour apporter son expertise sur l'aménagement du territoire par les sports de nature
- Accompagne les projets des différents demandeurs autour des sports de nature

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, par 12 voix pour (M. YOUSOUFOU Soulaïmana, étant le président de l'association ASPL ne prenant pas part au vote) de financer ce poste à hauteur de 10 000 €, somme qui sera versée à l'Association Sports Loisirs et d'autoriser le président de la 3CO à signer la convention de mise à disposition de ce technicien de sport de nature avec ladite association.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 13/11/2019.

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

